



Lignes électriques et installations d'élevage

Au-delà de la polémique

La décision du juge du Tribunal de Grande Instance de Tulle, du 28 octobre 2008, condamnant RTE à payer au GAEC Marcouyoux (Latronche – Corrèze) une somme de 390.000 Euros à titre de dommages-intérêts compensatoires de ses préjudices résultant du surplomb de cet élevage par une ligne THT, a été largement relayée depuis par les médias. RTE a décidé aussitôt d'interjeter appel de cette décision.

Des problèmes de gêne, rencontrés exceptionnellement par certains élevages, peuvent être dus aux courants électriques parasites, phénomènes physiques bien connus. Les « courants électriques parasites » ou « courants de fuite » sont des courants électriques qui circulent dans des structures métalliques non prévues à cet effet. Ils peuvent parfois s'observer dans certaines exploitations agricoles, où les structures métalliques de grandes dimensions (charpentes, barrières, mangeoires,...) favorisent leur circulation.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé, ces phénomènes ne doivent pas être confondus avec les champs magnétiques.

Depuis de nombreuses années, RTE a ainsi engagé sur les courants électriques parasites de multiples actions en lien avec la profession agricole permettant de résoudre ces problèmes de gêne, dans les rares cas où ils se produisent.

Dans les bâtiments d'élevage, en particulier, les équipements électriques ou électroniques sont nombreux, générant potentiellement des courants de fuite. Ces bâtiments sont également constitués de masses et structures métalliques importantes exposés aux intempéries, à l'humidité, aux poussières, aux chocs et à la corrosion (notamment par les lisiers, les aliments, les engrais), ce qui accélère leur vieillissement et dégrade leurs raccordements à la terre.

En toute hypothèse, les courants parasites sont très en deçà des seuils de risque d'électrisation, et n'ont rien à voir avec les champs magnétiques.

Ces courants peuvent être éliminés par des mesures simples : la mise à la terre appropriée des structures métalliques (abreuvoirs, barrières, salles de traite, etc...) ou le respect des normes électriques en vigueur pour la construction des bâtiments permettent d'éviter leur apparition.

Contacts presse RTE :

Thierry Lartigau : +33(0)1 41 02 16 78 ou +33 (0)6 23 67 83 93

Pour en savoir plus :

<http://www.rte-france.com/>



RTE propose depuis de nombreuses années à tous les agriculteurs qui le souhaitent un diagnostic technique pour déterminer la nature des courants électriques qui pourraient apparaître dans une exploitation. Cet appui est réalisé par le Groupe Permanent de Sécurité Electrique, constitué, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, des représentants de la profession agricole et de vétérinaires. Depuis sa création en 1999, le GPSE est intervenu à de nombreuses reprises à la demande d'exploitants. Les diagnostics ont nécessité une intervention plus approfondie dans une dizaine de cas afin de résoudre les problèmes de gêne.

Dans le cas du GAEC Marcouyoux, une telle intervention a été proposée à plusieurs reprises afin d'établir un diagnostic complet de l'exploitation (diagnostic électrique, sanitaire et zootechnique), mais elle a été refusée par l'exploitant.

Afin d'approfondir la connaissance en la matière, RTE et les professionnels agricoles ont engagé depuis plusieurs années un programme d'études spécifique au sein de la ferme expérimentale d'AgroParisTech (située à Paris-Grignon-Plaisir dans les Yvelines).

RTE est enfin un partenaire de la profession agricole via notamment une convention avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (A.P.C.A.), signée en 2005.

RTE reste à la disposition des médias qui souhaiteraient en savoir plus sur ce sujet ou visiter l'établissement de Paris-Grignon. De plus amples informations sont par ailleurs disponibles sur le site <http://www.agroparistech.fr/Ferme-experimentale-de-Grignon.html>

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.